



Code : HE PNE 004 A

Habilitation électrique : Exécutants de travaux d'ordre non électrique en fouilles – BF / HF

Objectifs de la Formation :	Connaître la réglementation en ce qui concerne les instructions de sécurité électrique et les risques liés aux installations et équipements basse tension et haute tension. Utiliser les connaissances acquises afin de réaliser des travaux d'ordre non électrique en fouilles Permettre la délivrance par l'employeur d'un titre d'habilitation BF et/ou HF.
Public concerné :	Personnel non électricien chargé d'assurer de réaliser des travaux d'ordre non électrique en fouilles.
Niveau d'admission :	Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
Lieu :	Dans l'entreprise du salarié ou chez ACOFORMA
Durée :	8h00.
Nombre de participants :	10 participants maximum.
Méthode pédagogique :	Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.
Evaluation :	La formation sera suivie d'un examen théorique et d'une évaluation pratique réalisés conformément à la norme NF C18510/A1
Validation :	Attestation de stage.

PROGRAMME

MODULE TRONC COMMUN F

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, tension, résistance, puissance, etc.
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlure, etc.).
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
 - Identifier les limites et les zones d'environnement
- Connaître les principaux matériels électriques souterrains des domaines de tension BT et HT (câbles, accessoires, etc.).
 - Reconnaître les ouvrages et installations électriques souterrains BT et HT.
- Énoncer les risques spécifiques aux chantiers autour de canalisations électriques isolées enterrées.
 - Identifier et prendre en considération les risques des travaux en fouilles et ceux liés à la présence de lignes aériennes, d'autres réseaux enterrés et d'engins de chantier.
- Décrire le principe d'une habilitation et donner la définition des symboles d'habilitation nécessaires pour les travaux concernant les canalisations électriques isolées enterrées.
- Citer les opérations concernées, les modes opératoires et les consignes à appliquer par les habilités symbole BF-HF.
 - Repérer le type d'opération à effectuer et les moyens à mettre en œuvre.
 - Analyser une situation vis à vis du risque électrique et identifier le mode opératoire adapté aux canalisations électriques isolées enterrées.
 - Appliquer les consignes spécifiques à l'opération à réaliser.
- Connaître la procédure à appliquer lors d'un endommagement d'une canalisation électrique isolée enterrée.
 - Appliquer la « règle des 4A » en cas d'endommagement d'un réseau.

MODULE EXECUTANT DE TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE EN FOUILLES

- Nommer les acteurs concernés par les travaux en fouilles dans les zones d'environnement des canalisations électriques isolées enterrées.
- Nommer les limites de l'habilitation symbole BF-HF pour l'exécutant.
 - Mettre en œuvre le mode opératoire adapté aux canalisations électriques isolées enterrées selon les instructions du chargé de chantier ou du chargé de travaux habilité symbole BF-HF.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - Savoir exécuter un nettoyage en vue d'identification, un ripage ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires.
 - Savoir protéger l'ouvrage ou l'installation contre tout risque mécanique ou thermique.